

Centre de service national de prêts aux étudiants

C.P. 4030

Mississauga (Ontario) L5A 4M4

Votre numéro de compte de :

En donnant mon CONSENTEMENT ci-dessous, JE COMPRENDS ET JE RECONNAIS ce qui suit :

- Je demande l'admissibilité au Programme d'aide au remboursement (PAR) en vertu du stade 1 du PAR et non dans le cadre du Programme d'aide au remboursement pour les emprunteurs ayant une invalidité (PAR-I).
- En optant pour le PAR plutôt que le PAR-I, toutes mes demandes futures d'aide au remboursement seront traitées dans le cadre du PAR et mes prêts seront remboursés dans les 15 ans suivant ma dernière date de fin de période d'études (DFPE) confirmée; toutefois, en vertu du PAR-I, les emprunteurs admissibles verront leurs prêts remboursés dans un délai de dix ans suivant leur dernière DFPE confirmée. De plus, aux termes du PAR-I, les emprunteurs peuvent soumettre leurs dépenses liées à l'invalidité, ce qui peut réduire ou éliminer leur paiement abordable. Ces dépenses ne sont pas prises en compte dans le calcul du paiement abordable du PAR.
- Je ne peux opter pour le PAR qu'une seule fois en remplacement du PAR I au cours de la durée du remboursement de mes prêts étudiants actuels. Cela signifie que bien qu'il soit possible de retourner au PAR-D, il n'est pas possible de demander une deuxième fois l'aide du PAR plutôt que du PAR I.
- Le choix du PAR plutôt que du PAR-I ne modifie pas mon statut d'emprunteur ayant une invalidité ni mon admissibilité future à l'aide financière (p. ex., prêts, bourses, aide au remboursement) offerte à un emprunteur ayant une invalidité.
- Si je souhaite présenter ultérieurement une demande au PAR-I, je dois communiquer avec le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) pour retourner au PAR-I.

Nom de l'emprunteur : Prénom _____ Nom de famille _____

Signature de l'emprunteur _____ Date (jj/mm/aaaa) _____